62 Pas-de-Calais
Le Département

Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement
Service Aménagement, Espaces Naturels et Itinérance

Projet de réglementation de boisements
Commune de MORINGHEM

20 Novembre 2024

Légende

Eléments réglementaires

- Périmètre de boisement ou reboisement non concerné par la réglementation des boisements (bois existant)
- Périmètre de boisement réglementé (boisable si bois continu jusqu'à ou si boisement en plaine supérieur à 4 ha)
- Périmètre de boisement interdit
- Parcelles non concernées par la réglementation des boisements (parcelles bâties)
- Accroche de boisement possible en surface réglementée pour "premier rideau de parcelles", puis parcelles attenantes

Elément à titre informatif

- Commune de Moringhem

Paysage 360°
Siège : 372 bis, Av de Saint-Omer - 62610 Ardres
Agence : 16 Bd d'Artois - 62520 Le Touquet-Paris-Plage
Tel : 03 21 35 44 45
E-mail : info@paysage360.fr
Site internet : www.agenceneoyon.com

500 m

1 : 6000 Impression A0